JUGEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FÊTES DES CHRÉTIENS

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Alliance & désaveu

Jugement de la participation aux fêtes des chrétiens
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz
ibnbaz.org.sa | حكم مشاركة النصارى في أعيادهم

Question :
Des musulmans participent aux fêtes des chrétiens, quelle est votre orientation ?

Réponse :

Il n'est pas permis au musulman, ni à la musulmane, de participer aux fêtes des chrétiens, des juifs ou des autres mécréants. Il est plutôt obligatoire de délaisser cela car quiconque imite un peuple en fait partie et le Messager (صلى الله عليه وسلم) nous a mis en garde contre le fait de leur ressembler ou d'adopter leurs comportements. Le croyant et la croyante doivent donc prendre garde à cela, il ne leur est pas permis de leur apporter une aide quelconque car ces fêtes s'opposent à la législation [islamique].

Il n'est donc pas permis d'y participer, ni de s'entraider avec eux ou de leur apporter une aide quelconque, que ce soit en leur donnant du thé, du café ou autre comme des ustensiles car Allah (سبحانه وتعالى) a dit :

وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَى وَلا تَعَاوَنُوا عَلَى الْإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ وَاتَّقُوا اللَّهَ إِنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ

« Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes oeuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition. » [al-maida, 2]

Participer avec les mécréants à leurs fêtes est donc une forme d'entraide dans le péché et la transgression.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : ibnbaz.org.sa/node/387